

Procès-Verbal Commission Régionale d'Appel Règlementaire

RELEVE DE DECISION

AUDITION DU 04 JUILLET 2019

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (en visioconférence avec l'antenne de la Ligue à Cournon d'Auvergne) :

<u>Présents</u>: Daniel MIRAL (Président), Paul MICHALLET (secrétaire), Serge ZUCCHELLO, Roger AYMARD, Alain SALINO, André CHENE, Bernard CHANET, Christian MARCE et Raymond SAURET, Jean-Claude VINCENT et Michel GIRARD.

Assistent: Mesdames COQUET et FRADIN.

<u>DOSSIER N°77R : Appel du club de l' U.S. MONISTROL S/LOIRE en date du 25 juin 2019 contre une décision de la Commission Régionale Sportive SENIORS, prise lors de sa réunion du 17 juin 2019, ayant décidé de la descente du club de l' U.S. MONISTROL S/LOIRE en Régional 3.</u>

La Commission Régionale d'Appel :

- Confirme la décision de la Commission Régionale Sportive SENIORS prise lors de sa réunion du 17 juin 2019.
- Mets les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge de l'U.S. MONISTROL S/LOIRE.

<u>ATTENTION</u>: le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.